IDE ET COMPÉTITIVITÉ TERRITORIALE, LE VOYAGE OU LA LIBRE CIRCULATION DES CAPITAUX À L'AUNE DE L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

Jennifer MARCHAND, Docteur en droit public, Chargée d'enseignements post-doctorante, Université Toulouse 1 Capitole IDETCOM, CERT

Le concept de voyage est éminemment polysémique. Il suppose la libre circulation d'un territoire à un autre du voyageur, personne physique, mais aussi, dans un contexte marqué par l'intérêt accordé à l'impact de la mondialisation, des capitaux et des investissements. Le contexte financiarisé, internationalisé a sans conteste généré une compétition des plus rude entre les territoires.

La question des logiques sous-tendant la localisation et l'implantation des investissements directs étrangers est longtemps restée purement académique. Aujourd'hui, elle est devenue quasiment stratégique pour les autorités économiques et politiques qui s'efforcent d'attirer sur leur territoire, tant national que local, les investissements étrangers supposés être créateurs d'emplois et susceptibles de re-dynamiser le tissu industriel local. Le territoire est désormais au centre des stratégies d'attractivité pour le développement économique et devient un véritable sujet de l'action politique. La libéralisation des échanges fait de l'attractivité, conçue comme "la capacité d'attirer de la main d'œuvre qualifiée et des compétences comme des moyens pour favoriser le développement économique la régénération urbaine" (OCDE, 2005) la condition de la compétitivité des territoires.

Depuis la crise économique, la France enregistre un recul des flux d'investissements directs étrangers (IDE) mais la France était en 2011 la neuvième destination mondiale et la troisième destination européenne. L'ouverture de la France s'est renforcée en une décennie puisque les flux d'IDE qui représentaient 29% du PIB en 2000 en représentent 35% en 2011. Selon le baromètre 2013 de l'attractivité de la France réalisé par Ernst & Young, La France conserve sa 3^e place au classement des pays européens derrière le Royaume-Uni et l'Allemagne. Mais alors que ces deux pays continuent de progresser, la France enregistre un recul de 13%. Compétitivité et attractivité sont devenues omniprésentes dans le discours public. Véritable leitmotiv, ces injonctions à la performance influencent les politiques publiques. La globalisation a introduit de nouvelles règles du jeu, à la fois dans les stratégies d'investissement des firmes multinationales et dans la concurrence s'exerçant entre les territoires potentiellement attracteurs de capitaux. Le marché de l'implantation des entreprises a alors donné lieu à la mobilisation de techniques de marketing territorial, de dumping juridique ou encore de pôle de compétitivité qui deviennent la condition de l'attractivité du territoire. Les territoires afin de conserver et décupler leurs atouts dans la compétition mondiale développent des politiques de séduction (I) et des projets de territoires (II) afin de capter et pérenniser les investissements étrangers.

PLAN

I - POLITIQUE DE SÉDUCTION DU TERRITOIRE ET CAPTATION DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

- A Le marketing territorial ou l'image, vecteur d'attraction des entreprises et investissements étrangers
- 1. La logique managériale appliquée aux territoires
- 2. La "Marque France"
- B Le dumping juridique ou le droit, facteur d'implantation des entreprises et investissements étrangers
- 1. Concurrence des systèmes juridiques et attractivité juridique
- 2. Attractivité et concurrence fiscale

II - PROJET DE TERRITOIRE ET PÉRENISATION DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

- A Les pôles de compétitivité, de l'aménagement du territoire à l'attractivité territoriale
- 1. La réaffirmation des territoires dans la mondialisation
- 2. L'attractivité des pôles de compétitivité
- B Légitimité et attractivité du territoire infra-national dans le développement économique
- 1. La dimension territoriale de la stratégie économique de l'Union européenne
- 2. Régions et métropoles: échelons pertinents d'attractivité économique